

"1400€, plus 250€ par enfant": Violaine s'étonne de l'importance des montants donnés aux Ukrainiennes qu'elle accueille depuis un mois

mardi 10 mai 2022 07:31

"1400€, plus 250€ par enfant": Violaine s'étonne de l'importance des montants donnés aux Ukrainiennes qu'elle accueille depuis un mois

Hannan Harouch et Dominique Schockaert, publié le 26 avril 2022 à 19h45 , mis à jour le 27 avril à 17h16

Réfugiés ukrainiens: tout savoir sur les revenus d'intégration sociale

Comment sont calculées les aides du CPAS à destination des réfugiés ukrainiens dans notre pays ? C'est une question que nous a posé Violaine via le bouton orange "Alertez-nous" : elle héberge, en ce moment, des Ukrainiennes. Et elle se pose quelques questions par rapport aux aides reçues. On vous explique tout.

Violaine accueille une famille ukrainienne depuis plus d'un mois à Gesves, dans la province de Namur : Svetlana, sa fille ainsi que sa nièce. Tout se passe bien, la cohabitation est cordiale et bientôt, cette mère de famille recevra des aides du CPAS.

PUBLICITÉ



Grâce à l'assistance administrative apportée par Violaine, les trois réfugiées pourront bientôt recevoir des allocations. *"Pour les trois personnes, c'est 1.400 euros plus 250 euros d'allocations familiales par enfant. Quand je dis le montant, c'est chaque fois : 'mais pourquoi ?' "*

Le montant peut étonner certains, et pourtant, le revenu d'intégration est le même partout en Belgique:

Pour Svetlana, très marquée par les événements dans son pays et notamment la destruction de sa maison à Kiev, ce revenu permettra à cette mère de famille, entre autres choses, de trouver un appartement et de solliciter une aide psychologique.



Chaque situation est différente. Marie-Odile est assistante sociale pour le CPAS de Gesves. Elle est en pleine visite domiciliaire chez Christelle, une habitante de la commune qui accueille une mère et sa fille, lorsque notre équipe la rencontre.



Chacune percevra le revenu au taux cohabitant, soit 729 euros par mois. Des revenus qui aideront à participer aux frais de l'accueillante : *"Il a été décidé qu'une fois qu'une famille ukrainienne recevrait l'aide sociale, elle allait signer avec sa famille d'accueil une convention d'occupation précaire dans laquelle il est repris un pourcentage de 20%, en commun accord avec les accueillants"*, détaille Marie-Odile.

Mais pour Christelle, le côté financier n'est pas à considérer face à la détresse des femmes qu'elle accueille. *"Je pense qu'elles ont y ont droit. Le jour où elles vont partir, 729 euros par personne, je ne pense pas que cela soit de trop."*



La commune de Gesves accueille 45 réfugiés ukrainiens. Comme partout en Belgique l'aide apportée est la même pour tout réfugié politique ou personne belge. À terme, ces réfugiées devront trouver un logement et un travail.

Les réfugiées de Gesves espèrent retrouver au plus vite leurs fils et leurs maris.